

Affaire Zemmour : cela risque de coûter cher à Albin Michel



Le Tout-Paris des lettres et de la politique continue de bruire à propos des démêlées du journaliste Éric Zemmour avec son ancien éditeur Albin Michel.

Au plan juridique, le problème est plus grave qu'on ne peut l'imaginer. En effet, la rupture unilatérale du contrat par l'éditeur repose sur de la discrimination. Le Code pénal vient en renfort et nous sommes éclairés grâce à l'analyse de maître Régis Castelneau : « les articles 225-1 et 225-2, qui concernent la discrimination, peuvent aller très loin. D'autant que l'on ne parle pas de la forme que revêt cette discrimination. »

Ajoutons que l'article 225-1 plonge complètement dans la discrimination puisqu'il considère : comme discriminante toute distinction opérée sur les opinions politiques. L'autre article est aussi puissant. Il indique que la discrimination est patente dès lors qu'elle consiste à « entraver l'exercice

normal d'une activité économique quelconque. » C'est bien le cas de la rupture, répétons-le encore une fois de plus, unilatérale, du contrat par l'éditeur. Elle prive tout simplement l'auteur de la jouissance paisible du fruit de son travail.

Si l'avocat de l'auteur peut baser son action juridique sur un critère discriminatoire, il est clair, dès lors, que la démarche devant la juridiction compétente est possible.

Les livres politiques connaissent rarement une seconde carrière avec l'édition poche. Ceux de Zemmour n'échappent pas à la règle comme nous pouvons en juger. *Le suicide français* et les autres titres qui l'ont précédé n'ont pas été publiés en petit format. Ce sont des ouvrages qui ne jouent pas les prolongations. Ce qui veut dire que seul le grand format peut être la garantie d'une confortable recette. Ce sont des livres exclusivement liés à l'actualité. Donc si la parution est ratée, il n'y a pas un autre moyen de récupérer l'investissement.

Francis Esmenard, petit-fils du créateur, qui dirigeait la maison depuis 1988 succédant à son père, a quitté sa confortable retraite. Il est revenu dans l'arène, mettant de côté l'actuel PDG, créateur du trouble.

Haéri, homme de gauche déclaré venant de chez Flammarion, avait été clair dès son arrivée. Il rejoindrait le clan des auteurs, ceux qui, depuis des années, mènent une guerre sans répit avec la publication d'auteurs de droite ou assimilés. Esmenard jouait d'habileté et savait les calmer. Devant l'attitude du nouveau patron, au début l'ancien n'a pas voulu intervenir dans l'action d'éviction des auteurs trop clivants. Il aurait déclaré : « qu'il se démerde ».

S'il est revenu, c'est que la situation s'envenime. Les courriers de l'avocat de l'auteur ne laissent aucun doute sur l'affrontement juridique qui aura lieu et qui s'étalera sur la place publique. Les frais de justice ajoutés aux sommes réclamées aux titres des dommages et intérêts risquent de

peser lourd dans la trésorerie de la société ; enfin, cette affaire peut ternir l'image d'Albin Michel, et détourner les lecteurs.

Ce sont pour toutes ces raisons que l'ancien dirigeant est revenu. Mais il en est une autre. Qui sait si quelque part elle n'est pas la plus importante. C'est Esmenard qui a fait venir Éric Zemmour chez Albin Michel. Rien que pour cela il ne pouvait laisser la situation entre les mains de Haéri.

Toutes les suppositions sont sur la table, comme disent les politiques. Publier le texte de Zemmour, je n'y crois pas. Car, dans ce cas, il aurait à nouveau la meute sur le dos, et il faudrait qu'il lui trouve un os à ronger. Il reste la possibilité d'un dédommagement. Il mettrait un terme à l'action juridique. C'est probablement ce qui va se passer.

Cette affaire nous montre une fois de plus que le pluralisme existe de moins en moins dans l'édition. Je ne connais pas Gilles Haéri. Son sort m'importe peu. Mais j'espère qu'il paiera sa folie de gauchiste méprisant la liberté d'expression et le non-respect des accords passés. Et encore, rien n'est moins sûr !

Raphaël Delpard